



À utiliser à compter des demandes de remboursement relatives aux consommations de 2017 et suivantes

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DE LA TICPE

### EXPLOITANTS DE TAXIS

au titre de l'article 265 *sexies* du code des douanes

#### CADRE I. Année concernée

ANNEE <sup>(1)</sup>

#### CADRE II. Informations concernant le demandeur

Nom et prénom de l'exploitant ou raison sociale de la société exploitant l'autorisation (ou les autorisations) de stationnement <sup>(2)</sup>:

Date et lieu de naissance <sup>(3)</sup> :

Adresse :

Numéro SIREN <sup>(4)</sup>:

Personne à contacter :

Téléphone :

Télécopie :

Mèl :

**CADRE III. Nombre total d'autorisations de stationnement exploitées : \_\_\_\_\_**

#### **LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DOIT ÊTRE ADRESSÉE :**

➤ AUPRES DU BUREAU DE DOUANE COMPÉTENT

L'exploitant de taxis qui exerce son activité professionnelle en région parisienne (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) ou qui détient au moins une autorisation de stationnement délivrée en région parisienne, adresse sa demande au service chargé des remboursements des exploitants de taxis d'Île-de-France, dépendant de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Île-de-France.

➤ À PARTIR DU PREMIER JOUR OUVRABLE SUIVANT LA FIN DE L'ANNÉE CONSIDÉRÉE ET AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE DE LA DEUXIÈME ANNÉE QUI SUIVIT.

(1) Indiquer l'année pour laquelle le remboursement est demandé.

(2) Nom de l'exploitant de l'autorisation de stationnement

(3) Pour les personnes physiques.

(4) Pour les taxis monégasques, indiquer le numéro de TVA intracommunautaire.

**CADRE IV. Calcul du remboursement partiel de la TICPE**

**LE CALCUL EST EFFECTUÉ EN APPLIQUANT LES TAUX RÉGIONAUX <sup>(5)</sup>**: Nombre de litres pour lequel le remboursement est demandé, détaillé par région d'achat, et par montant du remboursement correspondant :

	<b>Nombre de litres de gazole acquis en France sans décimale [a]</b>	<b>Nombre de litres de supercarburant acquis en France sans décimale [a]</b>	Taux de remboursement (en €/hl) [b]	<b>Montant du remboursement ([a]x[b])/100</b>
Auvergne-Rhône-Alpes				
Bourgogne-Franche-Comté				
Bretagne				
Centre-Val de Loire				
Corse				
Grand Est				
Hauts de France				
Île-de-France				
Normandie				
Nouvelle Aquitaine				
Occitanie				
Pays de Loire				
Provence-Alpes-Côte d'Azur				
<b>TOTAL :</b>				

***Pièces à joindre à la demande***

- . relevé d'identité bancaire (RIB) faisant figurer vos coordonnées bancaires sous forme d'IBAN et de BIC
- . copie de la (ou des) autorisation(s) de stationnement délivrée(s) pour le (ou les) véhicule(s) déclaré(s)
- . certificat de cession ou de retrait d'autorisation, le cas échéant
- . copie du contrat de location-gérance, le cas échéant
- . mandats donnés au propriétaire des autorisations de stationnement délivrées avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014, par les locataires membres coopérateurs d'une SCOP supportant l'achat de carburant, le cas échéant
- . procuration donnée par le bénéficiaire à un mandataire pour déposer sa demande de remboursement, le cas échéant

(5) Le nombre de litres doit être indiqué en regard de chaque région dans le cadre de l'activité professionnelle, sans décimale.

## CADRE V. Enregistrement de la déclaration

Je certifie exactes les mentions de la présente déclaration et m'engage à présenter, à première réquisition du service des douanes, les factures d'achat de carburant en France et tous les justificatifs des éléments déclarés dans la demande<sup>(6)</sup>. Les factures et autres justificatifs liés aux véhicules doivent être présentés par autorisation et par véhicule.

Je m'engage à reverser ledit remboursement dans le délai de deux mois à compter de la date de paiement par l'administration entre les mains des mandants (locataires d'une autorisation de stationnement délivrée avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014, membres coopérateurs d'une société coopérative ouvrière de production) qui supportent l'achat du carburant.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ signature \_\_\_\_\_

Prénom, Nom et qualité (\*): \_\_\_\_\_

**\* Lorsque le bénéficiaire confie le dépôt de sa demande à un tiers (par exemple son mandataire), celui-ci signe en portant la mention : « Mme, M. X, société Y, agissant au nom et pour le compte du bénéficiaire indiqué ci-dessus » et joint la procuration qui lui a été donnée à cet effet.**

<p>Réservé au bureau de douane pour l'enregistrement de la demande</p> <p>N° d'enregistrement de la déclaration : _____</p> <p>Cachet dateur</p>	<p>Date et visa du chef de service pour la validation de la liquidation du remboursement (Prénom, nom et qualité)</p>
--	---

(6) Sont notamment certifiés exacts les volumes de carburant déclarés à l'annexe 1 et la transcription des volumes déclarés par les locataires à l'annexe 2.



**Annexe 1**

**Renseignements sur les autorisations de stationnement exploitées par la société ou l'artisan (titulaire ou locataire-gérant)**

Nom de la société ou de l'artisan :

Année :

<i>Numéro d'autorisation de stationnement</i>	<i>Numéro d'immatriculation des véhicules</i>	<i>Nombre de litres de carburant ouvrant droit au remboursement de la TICPE *</i>	
		Gazole	Supercarburant sans plomb
		Total	Total

\*Nombre de litres sans décimale



## Annexe 2

<b>Renseignements sur les autorisations de stationnement exploitées par des locataires membres coopérateurs d'une SCOP<sup>(7)</sup></b>
--

Nom de la société ou de l'artisan :

Année :

<i>Numéro d'autorisation de stationnement</i>	<i>Numéro d'immatriculation des véhicules</i>	<i>Nom du ou des locataires<sup>(8)</sup></i>	<i>Nombre de litres de carburant ouvrant droit au remboursement de la TICPE*</i>	
			Gazole	Supercarburant sans plomb
			<b>Total</b>	<b>Total</b>

(7) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les locataires ne peuvent être que des membres coopérateurs d'une SCOP (article L. 3121-1-2 du code des transports)

(8) Indiquer le nom du locataire ou des locataires successifs si le taxi a été consenti à la location

\* Nombre de litres sans décimale, pour chaque véhicule et pour chaque locataire